https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-28-decembre-2020-modifiant-larrete-du-15-juin-2016-relatif-aux-emoluments-remunerations-ou-indemnites-des-personnels-medicaux-pharmaceutiques-et-odontologiques-exercant-leurs-fonctions/
Arrêté du 28 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé
28/12/2020
L’arrêté du 28 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé prévoit la création de 3 échelons au sommet de la grille des émoluments mais également précise les modalités de la prime d’exercice territoriale.